

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M<sup>lle</sup> MACDONALD—L'INTERROGATOIRE PAR LA POLICE AU SUJET DE DOSSIERS DISPARUS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, dont je vous ai donné préavis, en mon propre nom et en celui de tous les députés. Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de chaque session parlementaire, vous demandez au gouverneur général de maintenir au nom de la Reine les privilèges, les mandats et les pouvoirs détenus et exercés par les députés.

Ma question de privilège a trait au fait que, vendredi dernier, des agents de la police d'Ottawa et de la Gendarmerie royale se sont présentés à deux reprises à mon bureau au Parlement sans avoir cherché à obtenir au préalable un rendez-vous, votre permission ou celle de vos fonctionnaires.

Des voix: Quelle honte!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Le motif de leur visite était de mener une enquête au sujet des dossiers et des documents qui avaient disparu au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. La première fois, ces messieurs ont interrogé mon personnel, en mon absence et sans ma permission, au sujet de mon activité, mes visites, mes appels téléphoniques et mes conversations au cours des 24 heures précédentes.

La deuxième fois, lorsque j'ai pris rendez-vous avec eux, ils ont continué à me questionner dans ce sens. Ce qui me préoccupe vivement, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils aient insinué au cours de leur interrogatoire que j'avais été complice.

Des voix: Quelle honte!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): J'ai, évidemment, intérêt à ce que l'enquête soit menée de façon satisfaisante. C'est pourquoi j'ai subséquemment pris les dispositions voulues pour rencontrer ces agents de police. Toutefois, j'ai l'obligation primordiale d'assurer que le caractère privé de mon bureau soit respecté.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Si j'ai soulevé cette question, monsieur l'Orateur, c'est en raison de sa gravité et parce qu'elle touche non seulement ma personne mais tous les députés des deux côtés de la Chambre. Si vous estimez qu'il s'agit de prime abord d'une atteinte aux privilèges des députés, je vais proposer, appuyée par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather):

Que toutes les questions relatives à l'interrogatoire que mon personnel et moi-même avons subi vendredi dernier soient renvoyées au comité des privilèges et élections pour étude et rapport.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La représentante de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) a, conformément au Règlement, donné un préavis à la présidence. En outre, la représentante et moi-même avons eu quelques entretiens sur l'incident auquel elle vient de faire allusion.

Tous les députés sont sans doute fort préoccupés par ces actes. Je ne doute nullement qu'ils ne souhaiteraient pas que, en leur absence de leurs bureaux, des policiers fédéraux, provinciaux ou municipaux se permettent, sans aucune autorisation, d'interroger leurs collaborateurs. Il s'agit, selon moi, d'une question des plus sérieuses et je crois vraiment exprimer ici l'avis et la préoccupation de chaque député en disant que si jamais il y a eu une atteinte apparente au privilège d'un député, c'est bien là.

Des voix: Bien dit!

M. l'Orateur: En même temps, sans doute les députés voudront-ils me fournir l'occasion de discuter avec la représentante de Kingston et les Îles si la Chambre devrait débattre cette question ou, convenant qu'il s'agit à première vue d'une question de privilège, si nous ne devrions pas proposer la motion et déférer la question au comité permanent des privilèges et élections. J'ignore si les députés, collectivement et unanimement inquiets de l'incident, désirent que nous procédions ainsi. La présidence serait reconnaissante aux honorables députés de tout conseil qui lui permettrait de s'orienter. Pour ma part, je n'hésiterais pas à statuer qu'il s'agit à première vue d'une question de privilège, sous réserve de tout conseil que la Chambre voudrait bien me prodiguer à cet égard.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que vous avez exprimé mes vœux et, j'en suis sûr, celles des députés de tous les partis de la Chambre. J'estime que nous ne pouvons en ce moment prendre une décision que sur la question de savoir si la motion devrait être proposée ou si elle devrait faire l'objet d'un débat. Peut-être que les leaders du gouvernement et ceux des autres partis à la Chambre devraient avoir l'occasion de se consulter et de s'entretenir avec Votre Honneur sur cette question afin que nous puissions en arriver à une décision qui expédiera cette affaire et nous assurer également qu'elle recevra toute l'attention qu'elle mérite. Voilà ce que je suggère.

● (1410)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'opinion que vous avez exprimée sur cette question a certainement été bien accueillie de ce côté-ci de la Chambre, et nous serions disposés à collaborer afin de trouver la meilleure manière de disposer de cette question. Il serait peut-être utile de nous rendre à la suggestion de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) et de tenir une réunion avec Votre Honneur et les autres leaders de la Chambre.